

DROITS-ACCÈS DE L'OUTAOUAIS

RAPPORT ANNUEL

2024-2025



36E CAHIER
D'ASSEMBLÉE

Orientation et approbation:	Conseil d'administration du 09 juin 2025
Rédaction et conception:	Simon CHARTRAND-PAQUETTE, Rebecca LABELLE, Amélie-Anne MAILHOT, Mélodie PELLETIER, Claudia SICOTTE
Mise en page et correction:	Rebecca LABELLE, Mélodie PELLETIER

Droits-Accès de l'Outaouais est et demeure un ardent défenseur d'un réseau de santé public, gratuit, accessible et centré sur les besoins de la population. Notre mission est de protéger ce réseau afin de garantir le respect des droits des personnes utilisatrices des services en santé mentale. L'année 2024-2025 a été marquée par une série de décisions du ministère de la Santé et des Services sociaux qui ont profondément ébranlé les fondements du système public : compressions budgétaires, virage accéléré vers le privé, centralisation du pouvoir, et effritement des mécanismes démocratiques. Face à ces dérives, nous dressons le constat douloureux d'une réalité que nous redoutions depuis longtemps : la mort progressive du réseau de santé public tel que nous l'avons connu. Ce rapport annuel se veut à la fois un acte de mémoire, un cri d'alarme et un appel à la mobilisation et à la solidarité pour préserver ce qu'il en reste et, espérons-le, le reconstruire.

Dépôt au Centre intégré de santé et des services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) ainsi qu'à l'Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD-SMQ), à la Table régionale des organismes communautaires autonomes de l'Outaouais (TROCAO) et au regroupement des organismes en santé mentale de l'Outaouais (ROCSMO)

Table des matières

01	12
Nos administratrices	Formation continue
02	13
Profil statistique	Dans les médias
03	14
Domaines de droit	Comités
04	15
Dossiers MSSS	Activités du C.A.
05	16
Statistiques dossiers individuels	Réalisations du C.A.
06	17
Mesures d'exception	Réalisations de l'équipe
07	18
Démarches systémiques	Équipe de travail
08	19
Journal de bord des conseillères	Activités de l'équipe
10	20
Représentation et promotion	Recommandations
11	21
Collaboration	Objectifs pour la prochaine année



Nos administratrices

**JOANNIE CAMPEAU**

PRÉSIDENTE

Joannie en est à son deuxième mandat avec DAO. Elle a entrepris de relever le défi de la présidence pour l'année 2024-2025, une année qui, disons-le, n'a pas été de tout repos. Elle est une alliée naturelle des causes politiques de DAO et s'implique activement dans plusieurs comités.

**NADINE HUPPÉ**

SECRÉTAIRE

Nadine en est à son deuxième mandat avec DAO. Elle a occupé pour la première fois le poste de secrétaire en 2024-2025. Elle s'implique au quotidien avec l'équipe au sein de différents comités. Son savoir expérientiel, particulièrement riche, a été sollicité à plusieurs reprises pour des études et pour l'initiative des livres vivants.

**JULIE SENÉCAL**

TRÉSORIÈRE

Julie entame son quatrième mandat avec DAO, et son deuxième à titre de trésorière. Elle est la doyenne du savoir au sein du conseil d'administration. En 2024-2025, elle a représenté DAO au sein de notre regroupement, l'AGIDD-SMO.

**NATHALIE MARCEAU**

ADMINISTRATRICE

Nathalie termine sa première année en tant qu'administratrice de DAO. Elle s'intègre tout en douceur à l'organisation. Elle a apporté une aide précieuse à différents projets, notamment ceux de rédaction, tels que les recommandations et les règlements généraux.

**CAROLE GIGUÈRE**

ADMINISTRATRICE

Carole entame ses premiers mois avec DAO à titre d'administratrice. Elle s'implique activement au sein du comité Représent'ACTION. Animée par un vif intérêt pour l'amélioration du système de santé à l'égard des personnes vivant avec un trouble de santé mentale, elle est une ardente défenseuse des droits.

**CATHERINE LEVASSEUR-THERRIEN**

ADMINISTRATRICE

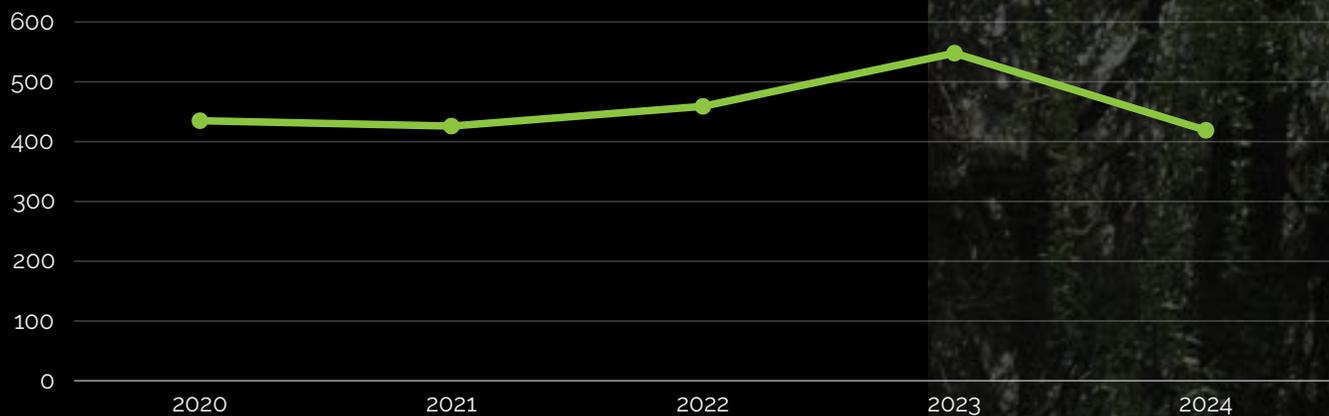
Catherine est la plus récente recrue de DAO. À la suite de sa participation à la consultation publique sur les gardes forcées, le conseil d'administration et l'équipe l'ont invité à se joindre à l'organisation. Elle s'intègre à la défense des droits avec engagement et apporte à DAO un savoir expérientiel précieux.

Profil statistique

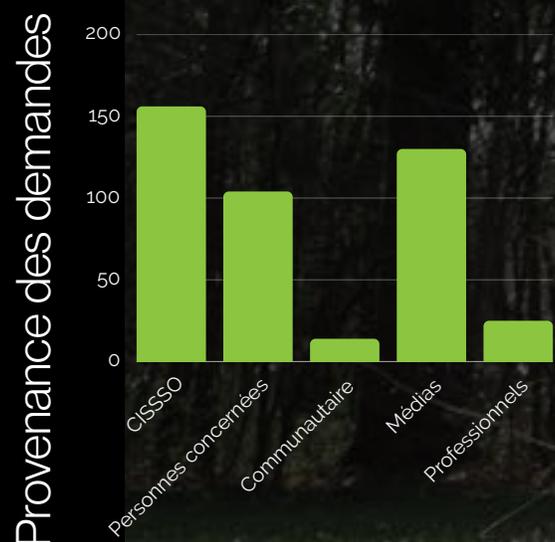
Les démarches individuelles nous permettent d'identifier les causes systémiques des abus de droits auprès des personnes fragilisées par un trouble de santé mentale et de saisir l'ampleur des conséquences que ceux-ci ont sur elles. Toutefois, les démarches individuelles répondent bien souvent à des abus en matière de droits sans nécessairement s'attaquer à la cause la plus importante des difficultés vécues. Nos outils statistiques nous permettent de comptabiliser plusieurs données et de faire état de ces abus.

Les principales données qui nous intéressent sont les nouvelles demandes d'aide et les interventions effectuées auprès de chaque personne aidée. Les prochaines pages sont des résumés statistiques des services offerts cette année par les intervenantes de DAO.

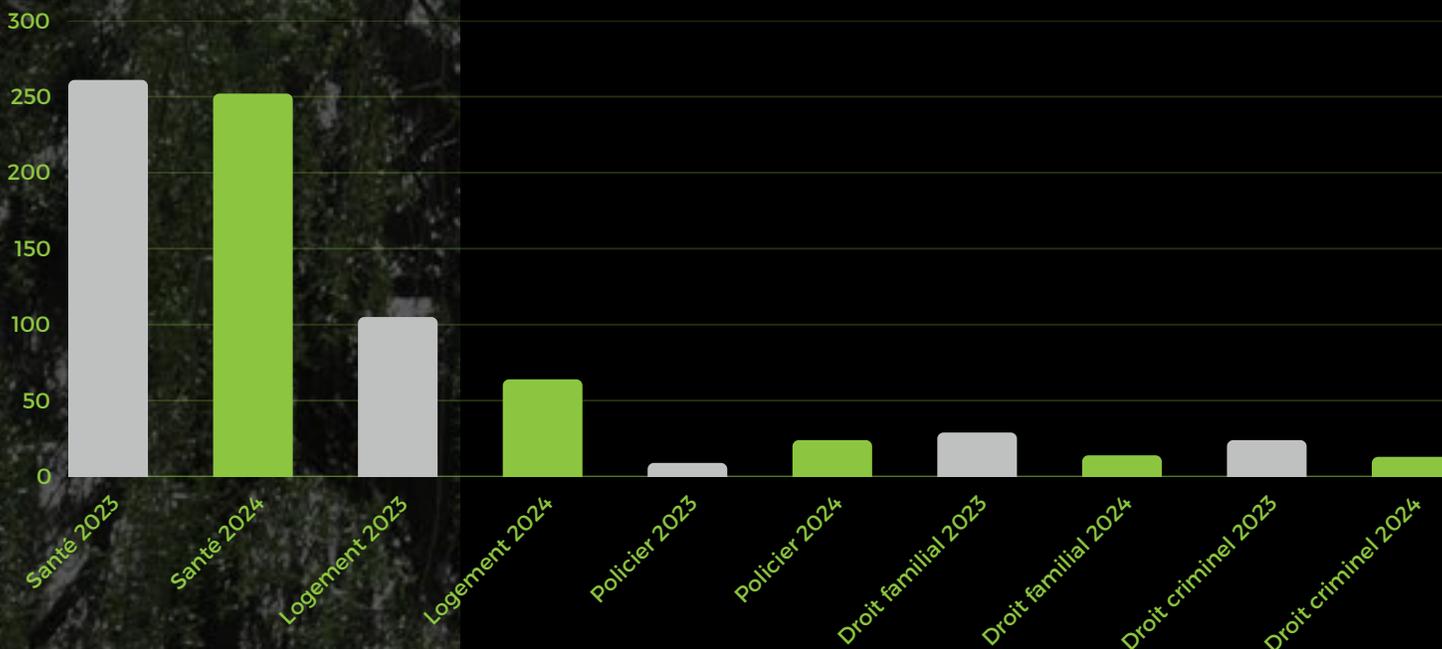
Nombre de nouvelles demandes



Droits-Accès a bouclé sa première année de recentrement de mission. Tel que nous l'avions prévu, nous avons constaté une baisse des nouvelles demandes traitées. Les demandes en santé sont réellement priorisées, tandis que les autres domaines de droit sont référés. Cette année encore, le réseau de la santé est le grand champion du référencement vers DAO. Malgré les nombreuses représentations faites auprès de nos partenaires communautaires à travers le territoire, il semble y avoir de la résistance à faire appel à nos services.



Domaines de droit



SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

Avec le recentrement de la mission, nous avons vu une augmentation stable des appels en santé mentale mais ceux-ci sont plus diversifiés. La prochaine page explique en détails les besoins en matière de droits lésés et les accompagnements faits par les intervenantes de DAO.

SERVICES POLICIERS

Nous voyons une augmentation des demandes d'aide concernant les relations avec la police. Les intervenantes de DAO ont observé une plus grande volonté des citoyennes à dénoncer les arrestations trop musclées et/ou la violence subie par les personnes lors d'interventions de crise.

39 %

Baisse des nouvelles demandes en logement

LOGEMENT

L'équipe de DAO a traité 40 dossiers de moins que l'an dernier en logement. Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure d'affirmer que ces personnes ont reçu l'aide adéquate. Il y a toujours un trou de service pour l'accompagnement des gens lors de démarches pour faire valoir les droits relatifs au logement ou même la possibilité d'avoir un logement.

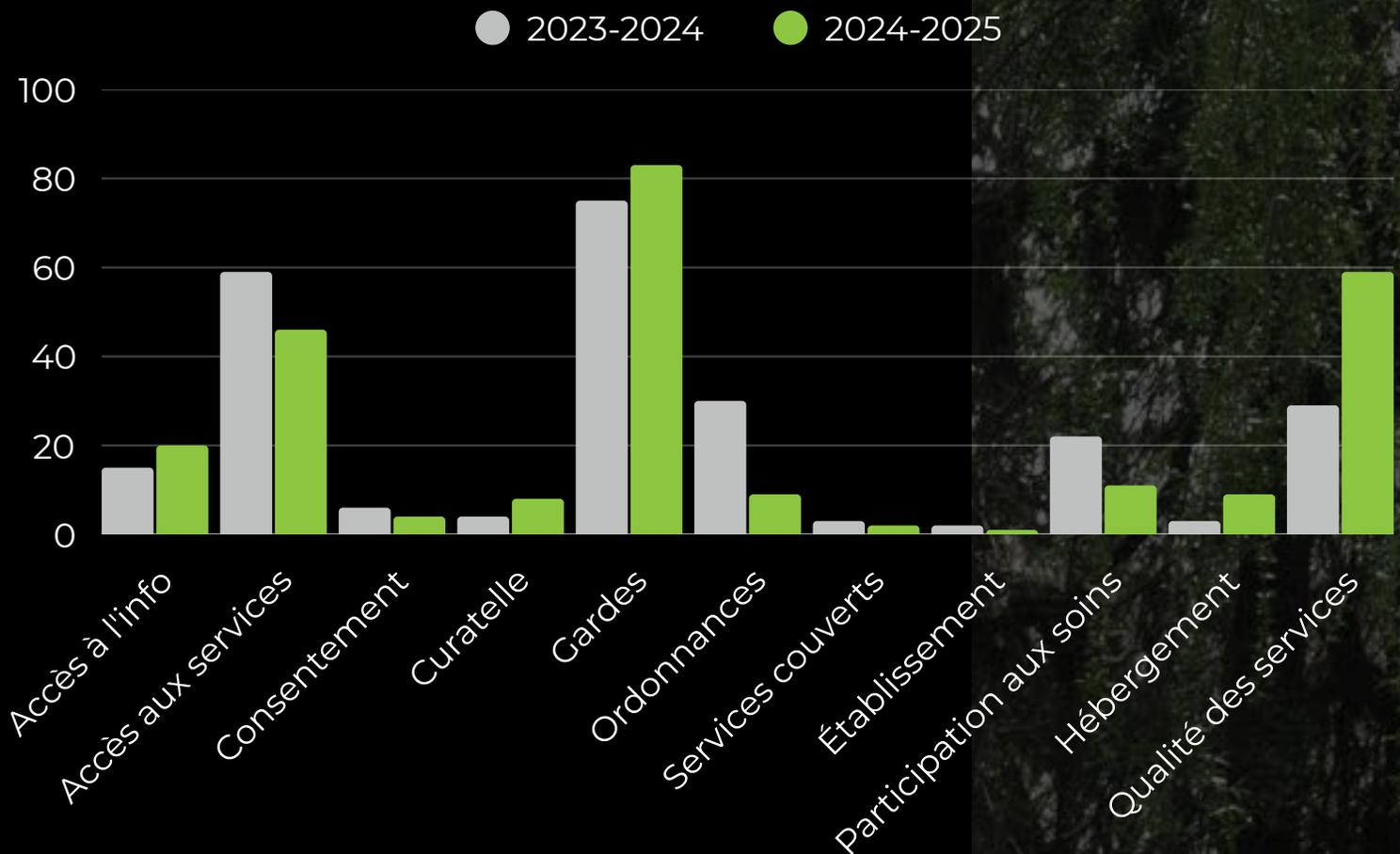
DROIT FAMILIAL

Les demandes en droit familial sont légèrement à la hausse. Nous supposons que cette hausse est due à un manque de connaissances des ressources offertes dans la communauté. Les accompagnements faits avec les personnes sont courtes et peu engageantes pour l'organisme. Les intervenantes de DAO font le lien entre les ressources et les personnes.

24%

Baisse des nouvelles demandes générales

Dossiers MSSS



Les intervenantes de DAO ont été sur les étages en santé mentale de tous les hôpitaux de Gatineau à chaque semaine au cours de la dernière année. Ils ont eu de plus grandes opportunités pour faire de la prévention concernant les potentiels abus de droit auprès du personnel soignant. Ils ont également pu informer les personnes hospitalisées de leurs droits.

Nous observons une augmentation d'une dizaine de demandes concernant les différents types de gardes. Il est à noter qu'il y a une trentaine de dossiers supplémentaires pour la qualité des services. On remarque également une absence d'accompagnement des personnes en lien avec les mesures de contention. Pourtant, les statistiques du CISSSO nous démontrent qu'il y a eu des mesures appliquées sur les personnes hospitalisées (voir p.6 du présent document). Nous supposons que ces personnes n'ont pas eu la chance de contacter DAO lorsqu'elles ont potentiellement subi des abus de droits.

Nous constatons somme toute que le nombre de demandes par domaine de droits est relativement stable en regard de celui de l'an dernier.

Statistiques dossiers individuels

Chaque intervention effectuée auprès des personnes ayant eu recours à nos services est comptabilisée. Ces données permettent de mieux illustrer la diversité des interventions menées par les conseillères dans une année auprès des personnes.

TYPES	DÉTAILS	RÉSULTATS
Support conseil	Toute intervention faite par les conseillères pour une personne dans le cadre d'une demande de services d'une durée de plus de trois heures de travail	1001
Communication	Lorsqu'un conseiller doit communiquer avec une tierce personne en lien avec le dossier de la personne concernée	102
Info-référence	Toute personne qui contacte DAO et se voit référer vers un service approprié pour répondre à ses besoins	679
Recherche et rédaction	Toutes actions de recherche et rédaction faites par les conseillères en lien avec le dossier d'une personne	201
Accompagnement	Tout accompagnement physique fait par les conseillères avec la personne concernée	42

2025

Nombre de demande totales

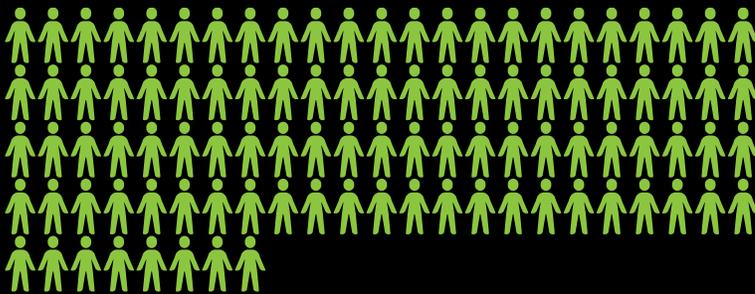
6%

Augmentation des info-références

Mesures d'exception

Une demande d'accès à l'information nous a permis de connaître le nombre de mesures d'exceptions appliquées au CISSS de l'Outaouais en 2024-2025. À noter : comme nous n'avons pas pu obtenir les données relatives à l'application de la P-38 en 2024-2025, nous présentons ici les données pour 2023-2024. De plus, les données qui concernent les autorisations judiciaires de soins sont pour l'année 2024 seulement, et il n'existe pas de comparatif avec l'année précédente puisque les données n'ont pas été colligées par le CISSS de l'Outaouais en 2023. On remarque que les isolements sont en augmentation, tandis que les contentions chimiques diminuent pour la première fois en trois ans, après des hausses successives de 93% et 298%.

NOMBRE D'AUTORISATIONS POUR L'APPLICATION DE LA LOI P.38-001 PAR LES INTERVENANT.E.S DU SERVICE 811 ET/OU LES INTERVENANTS DU GAP ET/OU LES INTERVENANT.E.S DITS DE CRISE EN 2023-2024 : 435



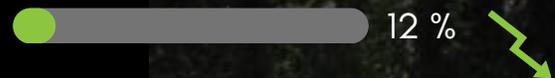
 Un pictogramme représente 4,35 personnes. Le total des pictogrammes est de 100.

MESURES DE CONTRÔLE

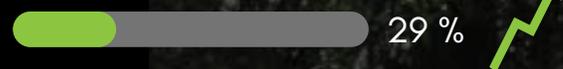
Type	2023-2024	2024-2025
Isolement	224	349
Contention mécanique	9	11
Contention chimique	35	16

NOMBRE DE GARDES EN ÉTABLISSEMENT ET % DE VARIATION POUR L'ANNÉE 2024-2025

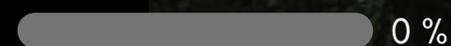
Gardes préventives : 474



Gardes provisoires : 137



Gardes autorisées : 338



Autorisations judiciaires de soins en 2024 : 115

Démarches systémiques

Les démarches systémiques sont des actions de défense des droits menées par l'équipe de travail auprès des instances du système de santé et du gouvernement, dans une optique de transformation sociale. Elles s'appuient sur les constats effectués sur le terrain par les conseillers, sur l'actualité, ainsi que sur les besoins exprimés par nos membres et nos partenaires.

PUBLICATION D'UN MÉMOIRE CONTRE LA RÉVISION DE LA LOI P-38.001

Au printemps 2023, le ministre Carmant annonce son intention de revoir la Loi P-38.001 et confie un mandat de recherche à l'Institut québécois de réforme du droit et de la justice (IQRDJ). Cette annonce inquiète les groupes de défense des droits, sur fond de couverture médiatique liant à tort dangerosité et santé mentale. En réponse, Droits-Accès de l'Outaouais organise une consultation publique en mai 2024 sur l'application de la loi dans la région. Les témoignages recueillis sont synthétisés dans un mémoire contenant des recommandations, déposé au ministre Carmant et à l'IQRDJ pour alimenter la recherche.

RECOMMANDATIONS POUR UN RESPECT DU CADRE D'APPLICATION DE LA LOI P-38.001

Les visites des conseiller-ères sur les unités en santé mentale révèlent plusieurs manquements au respect du cadre de référence encadrant l'application de la Loi P-38.001 en Outaouais. Non seulement ce cadre est parfois ignoré par le personnel hospitalier, mais le protocole du CISSSO présente également des incohérences. En réponse, l'équipe rédige un document de recommandations qu'elle soumet à la Direction de la santé mentale et des dépendances (DSMD).

INDEMNISATION POUR LES GARDES PRÉVENTIVES ILLÉGALES

En novembre 2024, le gouvernement du Québec et Action Autonomie concluent une entente visant à indemniser les victimes de gardes préventives illégales. Il devient alors essentiel de retrouver les personnes potentiellement admissibles. Droits-Accès lance une vaste campagne de sensibilisation régionale et s'organise afin d'accompagner les personnes dans leur démarche de réclamation.

RECOURS DEVANT LA COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION

À l'automne 2023, l'équipe est informée de situations préoccupantes vécues par des personnes ayant subi des mesures d'isolement en unité de santé mentale. Souhaitant faire la lumière sur les pratiques en cours, elle demande au CISSSO l'accès aux motifs des plaintes déposées auprès de la Direction de la santé mentale et des dépendances, en précisant que les informations personnelles pouvaient être caviardées. Face au refus, elle engage un recours devant la Commission d'accès à l'information au printemps 2024.

Journal de bord des conseillères

Avril 2024

Hôpital de Gatineau - Unité 5

Je suis allé pour donner des dépliants DAO. Il en restait plein. À l'urgence en SM, la travailleuse sociale m'a accueilli chaleureusement et elle m'a dit qu'elle aimerait qu'on apporte des guides de survie pour les gardes en établissement la prochaine fois. L'infirmière réceptionniste à l'aquarium était froide et m'a ignoré. Au 5ème Sud, il y a une pile de dépliants cachée sous des pamphlets d'organismes communautaires, donc je présume que les employé.e.s ne donnent pas nos dépliants.

Juillet 2024

Hôpital de CHPJ - Unité 5

Rencontre avec une personne hospitalisée sur base volontaire. Elle est hospitalisée depuis 23 jours, a mentionné à son psychiatre qu'elle veut sortir, mais celui-ci la menace de la placer en garde. La personne nous dit décider de rester par peur du processus de garde. Elle nous appelle parce qu'elle veut sortir. Après la rencontre elle mentionne à l'infirmière qu'elle veut quitter. L'infirmière le note au dossier et lui mentionne qu'elle doit rencontrer le psychiatre avant de quitter. Le psychiatre sera là demain matin.

Septembre 2024

Hôpital de Gatineau - Aire A

Rencontre avec une personne qui vient de se faire mettre en garde pour 21 jours. Le personnel est courtois, mais je ne peux pas rencontrer la personne de manière confidentielle, puisqu'il n'y a pas de local à la disposition du personnel. La personne me mentionne qu'il n'y a plus de guide de survie. GARDE PROVISOIRE La personne est passée d'une garde préventive à une garde autorisée, sans passer par la garde provisoire. Elle nous dit qu'elle ne savait pas que les deux psychiatres qu'elle a vu faisaient une évaluation ni qu'elle avait le droit de refuser de les voir.

Journal de bord des conseillères

Novembre 2024

Hôpital de Gatineau - Aire A

Rencontre d'une personne hospitalisée. Aucune visite permise jusqu'à ce qu'on mentionne qu'on est DAO, après accès rapide et simple à l'aquarium. Le ton de voix du personnel a aussi changé (plus accueillant après mention DAO). Le personnel était calme sauf un agent d'intervention qui était très rapide à mettre ses gants en menace de contention. Il nous faisait des grands signes avec les mains comme pour arrêter notre interaction avec celle-ci. On a senti une pression de l'agent pour que l'on quitte. On a dû lui dire qu'on allait terminer notre intervention et on quitterait après. Une autre employée présente était très accueillante, elle nous demandait de l'information sur les droits. J'observe une grande disparité entre les deux intervenants sur place.

Janvier 2025

Hôpital de Gatineau - 4 sud

Rendez-vous avec une dame pour une démarche. Le membre du personnel qui m'ouvre semble méfiant. Je le suis au bureau des infirmières afin qu'on m'ouvre une salle et il me répète à plusieurs reprises d'attendre à l'extérieur alors que je n'essayais pas d'entrer. Les autres membres avec qui je suis entré en contact était très plaisants et ouverts à la conversation.

Janvier 2025

Hôpital de Gatineau - 4 sud

J'appelle pour parler à une personne hospitalisée de manière volontaire. Celle-ci me dit qu'on ne la laisse pas partir. Je lui demande alors de me passer l'infirmière. C'est l'agent d'intervention en milieu psychiatrique (AIMP) qui me répond. Il me dit que Mme est TPL, qu'elle fait plein de mauvais coups et qu'elle leur joue toujours des tours. Je lui dis que le diagnostic de Mme n'a rien à voir et de me la repasser. Il me répète que Mme est TPL et désorganisée. Je lui répète de me passer Mme et il me la passe.

Représentation et promotion



CONFÉRENCES

Les conférences visent à fournir de l'information sur la défense des droits et à établir des liens entre les milieux visités et les oppressions structurelles qui compromettent ces droits.

PROMOTION

La promotion sert à faire connaître Droits-Accès dans différents milieux, autant communautaire, professionnel que public. La promotion permet aux acteurs de différents milieux de faire appel à nos services plus aisément et d'offrir la bonne trajectoire aux personnes concernées par la santé mentale et dont les droits sont lésés.

ÉDUCATION POPULAIRE

Les ateliers sont des moments de partage d'expériences et s'adressent aux citoyen·ne·s souhaitant en apprendre davantage sur leurs droits en santé mentale. Ils sont conçus en fonction des besoins exprimés par les personnes qui souhaitent y participer.

FORMATIONS

Les formations s'adressent aux professionnel·le·s de la santé, du travail social et à tou.te.s les étudiant.e.s et intervenant.e.s psychosociaux qui désirent intégrer la défense des droits à leurs savoirs, connaissances et pratiques.

62

Nombre d'ateliers et conférences offerts en 2024-2025

1674

Personnes rejointes par les activités de promotion et représentation pour 2024-2025

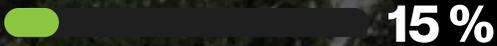
14%

Augmentation du nombre de personnes rejointes

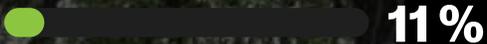
Collaboration

Regroupements et concertation

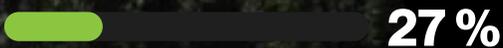
ROCSMO



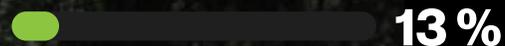
TROCAO



AGIDD-SMQ



CISSS et MSSS



Nombre total
de collaborations

60



Collaboration communautaire et académique

ACTION SANTÉ



Universités et collèges



Organismes communautaires



Formation continue

Le conseil d'administration et l'équipe de travail considèrent que la formation continue des employés permet d'assurer la qualité des services rendus à la population, de stimuler les employés et de maintenir notre analyse critique en matière d'enjeux de droits et de santé mentale.

Défense de droits en santé mentale

- Le silence sur nos maux (partie 2) - Conférence de Katharine Larose-Hébert
- Forum sur la loi P-38 - Observatoire en justice et santé mentale
- Journée annuelle de réflexion sur la défense des droits en santé mentale - AGIDD-SMQ
- Journée annuelle de réflexion du ROCSMO
- Journée régionale de formation en santé mentale positive et dépendance - CISSSO
- Formation sur la Gestion autonome de la médication - RRASMQ
- Lancement du balado Droit de parole - CIDSO

Normes juridiques en santé mentale

- Le programme d'accompagnement justice et santé mentale - Midi conférence de l'Institut Pinel
- La Commission d'examen des troubles mentaux - Journée de la psychiatrie légale de l'Institut Pinel
- Santé mentale et gestion de risque - Journée de la Société québécoise de la criminologie

Enjeux politiques

- Projet de loi 15 - Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Séminaire sur l'Action communautaire autonome (ACA) - Laboratoire d'éducation populaire au colloque de l'ACFAS
- La santé des femmes en Outaouais - AGIR et Action Santé Outaouais
- La santé des aîné.e.s en Outaouais - AQDR Outaouais et Action Santé Outaouais

Médias et communications

- Survol des différents médias sociaux - La Puce
- Stratégie médias sociaux - La Fusée
- Prendre la parole en public - En personne et en ligne - UQAM

Dans les médias

La présence médiatique joue un rôle crucial dans la défense des droits en santé mentale, en donnant de la visibilité aux revendications et en mobilisant l'opinion publique. Elle permet de faire entendre la voix des personnes premières concernées et de faire pression sur les décideur.se.s. Sans relais médiatique, de nombreuses luttes resteraient dans l'ombre.

1 Campagne de publicité à grand déploiement

Dans le cadre du recours collectif en lien avec les gardes préventives illégales, nous avons planifié et mis en œuvre une campagne de publicité à la grandeur de l'Outaouais afin de rejoindre les personnes pouvant être admissibles à l'indemnisation. La campagne comprend des panneaux publicitaires sur les autobus, des publicités dans les journaux locaux et sur les ondes des radios locales, des annonces ciblées sur les sites internet et les réseaux sociaux, des entrevues dans les médias, des séances d'information dans les organismes communautaires et une distribution massive de dépliants.

8 Communiqués de presse

Cette année, nous avons saisi toutes les opportunités pour interpeller les médias. Que ce soit pour l'indemnisation, le projet de loi 66, la possible révision de la loi P-38.001, la tenue de notre consultation publique sur cette même loi et la publication de notre mémoire pour l'IQRDJ, aucune occasion n'a été oubliée.

« Consultation publique sur les hospitalisations forcées en santé mentale en Outaouais : Non-respect des droits et stigmatisation » - 23 mai 2024

« Projet de loi 66 : Un projet de loi arbitraire, inefficace et excessif » - 11 septembre 2024

« Gardes préventives et recours collectif : les personnes concernées peuvent demander une indemnisation allant jusqu'à 1000\$ par jour de garde illégale » - 27 janvier 2025

17 Entrevues dans les médias

2024-2025 marque la reconnaissance du statut de Droits-Accès comme expert de la défense des droits en santé mentale.

« Hospitalisations forcées : C'est pire que la prison » - chronique de Patrick Duquette - Le Droit - 15 mai 2024

« Comment améliorer l'accès aux services en santé mentale ? » - Entrevue à Sur le vif - Radio-Canada - 30 octobre 2024

« Droits-Accès de l'Outaouais critique le nouveau projet de loi 66 » - Entrevue CHGA - 17 septembre 2024



12,400

consultations de nos publications

une hausse de 82%

2,300

visites sur notre page

une hausse de 28%

15

prises de position

une hausse de 40%

Comités

Le travail bénévole et l'implication des membres est au coeur de la mission et du dynamisme de DAO.
Merci aux membres et à tous les bénévoles pour leur engagement!

Comité VIA

- Planification, rédaction, conception et diffusion des trois éditions (printemps, automne, hiver) du journal Info-DAO (12 rencontres)
- Journée Portes ouvertes pour souligner la semaine de l'action communautaire autonome (ACA), 22 octobre 2024
- Soirée de reconnaissance des bénévoles, 9 décembre 2024
- Organisation d'un self-advocafé pour la Journée Non aux mesures de contrôle, en collaboration avec le comité politique

Comité politique

- Écriture de communiqués de presse
 - Consultations publiques sur les gardes forcées
 - Publication du mémoire sur la consultation publique
- Appui à l'équipe pour la rédaction du mémoire sur la consultation publique
- Appels aux gens susceptibles de pouvoir recevoir l'indemnisation pour les gardes préventives de plus de 72 heures
- Organisation d'un self-advocafé pour la Journée Non aux mesures de contrôle, en collaboration avec le comité VIA

ReprésentACTION santé mentale Outaouais

- Consultation sur les hospitalisations forcées - 15 mai 2024
- Rencontre régionale sur le mécanisme d'accès aux services en santé mentale (MASM) - 30 octobre 2024
- Comité de coordination du Mois de la parole collective en santé mentale 2024 et 2025
- Ateliers de parole collective dans les groupes d'entraide en santé mentale de l'Outaouais
- Tables et comités :
 - Table de concertation territoriale en santé mentale de l'Outaouais (TCTSMO)
 - Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau - comité santé mentale (TDSVG)
 - Comité des usagers de Gatineau (CUG)
 - Comité des usagers du centre intégré (CUCI)
 - Comité primauté de la personne

Activités du C.A.



Réalisations du C.A.

Le conseil d'administration est composé de sept personnes issues de la communauté dont six personnes ont fait des démarches en défense des droits en santé mentale.



Protocole de travail

Les membres du comité permanent pour les ressources humaines se sont rencontrés afin de bonifier les conditions de travail des employés de DAO. Le nouveau protocole est en œuvre depuis avril 2025.



Mémoire

Les membres du conseil d'administration ont participé à la élaboration, à la conception et à la correction du mémoire sur les gardes forcées. Le mémoire a été présenté au MSSSS et à l'IQRDJ, dans le cadre de la recherche commandée par le ministère de la Santé et des Services sociaux dans l'éventualité de réviser la loi P-38.0001.



Plan d'action triennal

Les membres du CA se sont réunis à plusieurs reprises lors de la dernière année afin de produire et de présenter un nouveau plan d'action triennal à l'assemblée générale annuelle.

- Activité de consolidation du CA en Gaspésie dans le cadre du Colloque de l'AGIDD-SMQ - 3 au 8 juin 2024
- AGA DAO - 13 juin 2024
- Ressourcement estival - 12 juillet 2024
- Rencontres pour le mémoire - 17 et 24 juillet 2024
- Retraite DAO - 7 au 11 octobre 2024
- Plan triennal DAO - 17 février 2025

Réalisations de l'équipe

L'équipe de travail est composée d'une coordonnatrice et de quatre conseillères couvrant l'ensemble de la région.

Participation au débat public sur la loi P-38.001

- Participation au forum Santé mentale et justice - Réforme du droit psychiatrique
- Consultation publique sur les gardes forcées auprès des personnes premières concernées
 - Manifestation à Québec contre la révision de la loi
 - Dépôt du mémoire sur l'application de la loi à l'IQRDJ et le MSSS



Recours collectif sur les gardes illégales

- Participation à la mobilisation nationale
- Mise en œuvre d'un plan d'action régional pour l'accompagnement des personnes
 - Élaboration d'un plan de promotion à la grandeur de l'Outaouais



Recommandations au CISSSO

- Production de recommandations écrites pour exiger le respect du Cadre de référence en matière d'application de la loi P-38.001 en Outaouais
- Dépôt du document aux responsables de l'application du cadre de référence



Commission d'accès à l'information : DAO -c- CISSSO

- Appel de la décision du CISSSO à la Commission d'accès à l'information pour avoir accès aux copies des motifs de plaintes envoyées à la Direction santé mentale et dépendances (informations confidentielles caviardées)



Équipe de travail

De gauche à droite : Amélie-Anne Mailhot, conseillère; Rebecca Labelle, coordonnatrice; Simon Chartrand-Paquette, conseiller; Mélodie Pelletier, conseillère et Claudia Sicotte, conseillère,

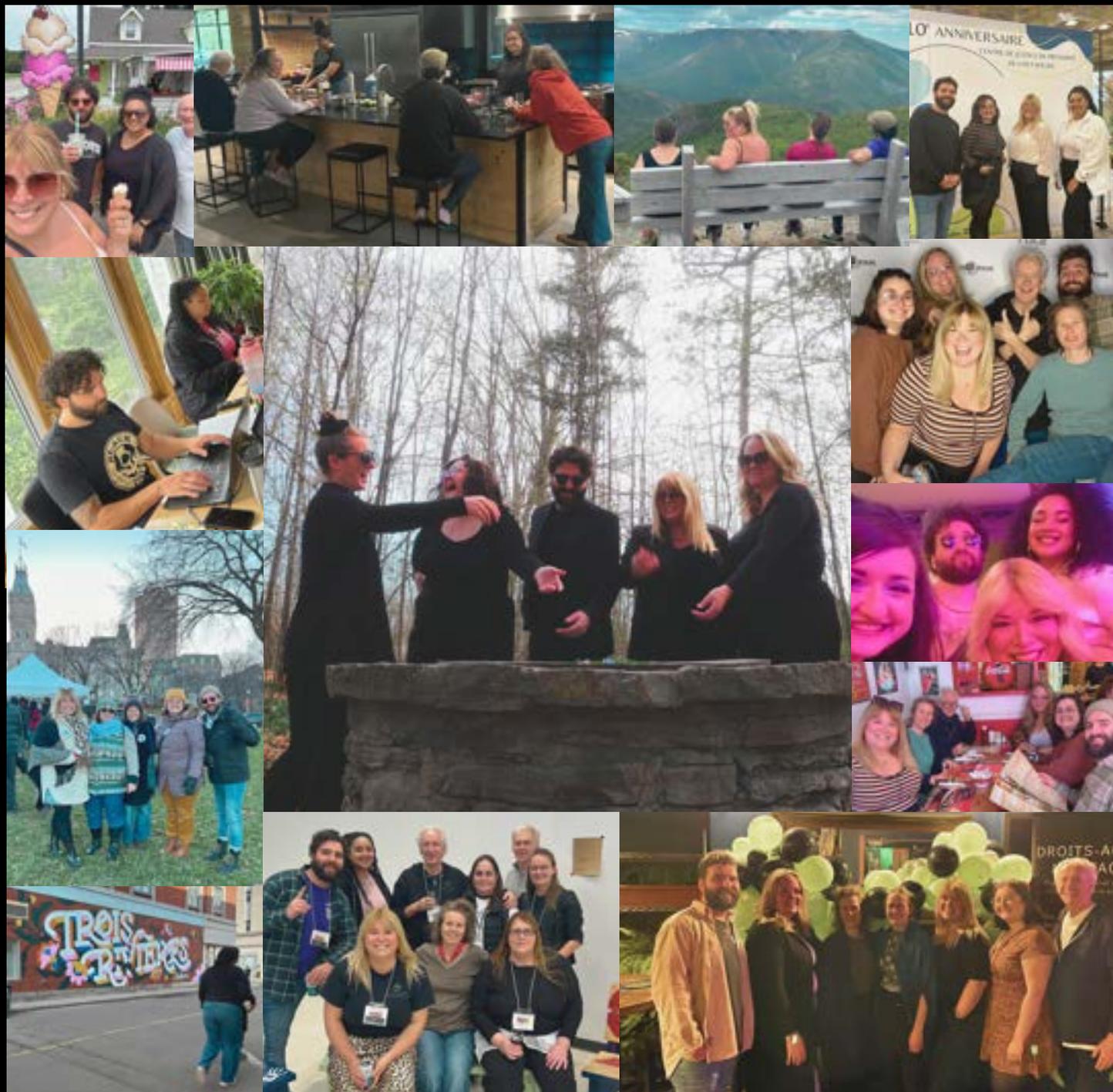
En 2024-2025, l'équipe de DAO est restée fidèle à son essence : engagée, passionnée et profondément enracinée dans sa communauté. Elle a multiplié les projets avec détermination, mettant tout en œuvre pour être un moteur de transformation sociale reconnu dans notre région.

C'est avec une immense fierté et beaucoup d'émotion que je remercie chaque membre de mon équipe. Leur courage, leur intelligence, leur cœur et leur dévouement à la défense des droits en santé mentale inspirent le respect. Grâce à elles et eux, la voix des personnes vivant avec des enjeux de santé mentale continue de se faire entendre haut et fort en Outaouais.

Rebecca Labelle
Coordonnatrice DAO



Activités de l'équipe



Recommandations

Aux responsables de l'application du cadre de référence en matière d'application de la Loi P-38.001

- 1 Un respect strict de la loi P-38.0001
- 2 Une application stricte et rigoureuse du Cadre de référence en matière d'application de la Loi sur la protection des personnes dont l'état mental présente un danger pour elles-mêmes ou pour autrui – Garde en établissement de santé et de services sociaux du MSSSQ
- 3 Harmoniser le protocole de l'Outaouais au protocole ministériel et au cadre de référence, et assurer son application rigoureuse
- 4 S'assurer du respect des droits des personnes mises sous garde
- 5 Soutenir et accompagner la personne dans l'exercice de ses droits
- 6 Réaménager l'accueil en santé mentale
- 7 Éviter le recours à l'hospitalisation forcée et à l'intervention policière par l'amélioration significative de l'accès à des services dans la communauté

Objectifs pour la prochaine année



Promouvoir la défense des droits

- Diffuser l'information sur l'état des droits en santé mentale dans la région
- Participation à des recherches axées sur la défense des droits en santé mentale
- Suivre de près le respect des droits des personnes utilisatrices lors de l'usage des mesures d'exceptions par le CISSSO
- Dénoncer les abus de droits vécus au sein du réseau de la santé
- Suivre de près la nouvelle réforme en santé et dénoncer les abus de droits qui pourraient en découler

Maintenir l'accessibilité à nos services sur tout le territoire de l'Outaouais

- Faire rayonner la mission de DAO dans les différents réseaux locaux de services (RLS) et organismes de la région
- Maintenir des liens avec les partenaires dans toutes les RLS du territoire de l'Outaouais

Promouvoir la vie associative

- Maintenir les activités
- Développer des opportunités d'implications militantes

Contactez nous :

www.droitsaccés.com

819-777-4746

dao@videotron.ca

